

TEMPS DE TRAVAIL DES OFFICIERS :

QUAND LE SECTARISME L'EMPORTE SUR LE DEVOIR DE NEUTRALITE

Le 27 janvier 2020

Comme annoncé, une réunion a eu lieu jeudi 23 janvier à la DRCPN, sous la conduite de Martine COUDERT, DRCPN adjointe, concernant le temps de travail des officiers entre la DRCPN adjointe, ses équipes, SYNERGIE-OFFICIERS et le SCSI.

SYNERGIE-OFFICIERS a reformulé l'intégralité de ses constats sur la mise en place du temps de travail des officiers (Cf. communications précédentes), en dénonçant la défiance d'une certaine partie de la hiérarchie policière dissimulée sous le voile virginal des représentants de « l'Administration » vis-à-vis des officiers et a demandé un moratoire tant que les outils ne seraient pas conformes aux besoins.

La DRCPN a pris note de l'ensemble de nos remarques mais a tenu à nous expliquer qu'effectivement, les mises à jour de GEOPOL et de GEONET se faisaient par étape et ne permettaient pas à ce jour de décliner correctement le nouveau régime horaire :



→ Le GEONET actuellement installé sur la majorité des postes permet juste de comptabiliser le temps, sans D/C (débit/crédit), sans RCB (repos compensé badgé).

→ Une version 3.78 est en cours d'installation (avec retard) et permet aux officiers de voir apparaître un compteur D/C, mais toujours pas les RCB,

→ Une version 3.79 devrait être installée courant février et permettra de voir les RCB,

→ Une version finale devrait voir le jour à la fin du 1er semestre (au mieux) pour permettre aux officiers de régulariser eux-mêmes l'enregistrement de leurs heures.

FORT DE CETTE DÉMONSTRATION DE L'ADMINISTRATION, SYNERGIE-OFFICIERS A DONC EXPRESSÉMENT RÉITÉRÉ SA DEMANDE QUANT AU GEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVEAU RÉGIME HORAIRE TANT QUE LES OUTILS NE SERAIENT PAS OPÉRATIONNELS DANS LEUR INTÉGRALITÉ, NOTAMMENT LE DERNIER MODULE DE RÉGULARISATION A POSTERIORI PAR L'OFFICIER.

Ne lâchons donc rien, inscrivez vos heures réelles sur une feuille que vos secrétariats ou états-majors régulariseront ; ils sont en devoir de le faire, comme l'a rappelé la DRCPN adjointe.

Refusez de badger sur GEONET tant que vous ne pourrez pas régulariser vous-même vos heures a posteriori !

Ne cédez pas aux tentatives d'intimidation de ceux qui prétendent vous donner des leçons mais s'absentent pendant des heures sans aucun contrôle...



A L'ISSUE DE CETTE RÉUNION, HOULEUSE, SYNERGIE-OFFICIERS S'INTERROGE SUR LA VOLONTÉ DE L'ADMINISTRATION OU DE CERTAINS DE SES SÉIDES DE VOULOIR APPLIQUER L'INSTRUCTION POURTANT ÉTABLIE PAR LE DGPN ET VOTÉE EN CTM SOUS L'ÉGIDE DE CHRISTOPHE CASTANER. IL EST DÉSORMAIS QUESTION DE « CONTRÔLE DE LA HIÉRARCHIE », « PRÉSENCE DANS LES SERVICES »,... LE TOUT RÉVÉLATEUR D'UN MÉPRIS PROFOND DES OFFICIERS, QUE L'ON RETROUVE DANS LES SERVICES.

L'Administration n'a pas pris la mesure des dysfonctionnements et de la contestation tant ceux qui s'obstinent sur cette lancée sont aveuglés par l'acrimonie et la révulsion que leur inspire l'exhaussement des officiers.

POUR COURONNER LE TOUT, ET NE POUVANT VISIBLEMENT PAS CONTENIR UNE FRUSTRATION COUVÉE DEPUIS DES LUSTRES, LA DRCPN ADJOINTE A DÉCLARÉ DANS UNE SAILLIE QUE « LES OFFICIERS NE SONT PAS TOUS DES CADRES ».

PAR CES PROPOS ELLE S'EST DÉFINITIVEMENT DISQUALIFIÉE.

ELLE NE RESPECTE NI LES OFFICIERS, NI LE DGPN QUI A POURTANT ÉTÉ LE GARANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU TEMPS DE TRAVAIL DES OFFICIERS.

COMMENT S'ÉTONNER DES COMPORTEMENTS DE CERTAINS CHEFS DE SERVICE OU DIRECTIONS !

BÊTISE
EN PRÉPARATION

74%

PATIENTEZ...

POUR EN RAJOUTER, LA DRCPN ADJOINTE SEMBLE FIGÉE SUR L'IMPOSSIBILITÉ D'UN ENREGISTREMENT A POSTERIORI DU TEMPS DE TRAVAIL, ALORS MÊME QUE LÀ ENCORE, NOTRE SYNDICAT A OBTENU DE FAIRE INSCRIRE CETTE POSSIBILITÉ EN SÉANCE LORS DE L'EXAMEN ET DU VOTE DU TEXTE EN CTRPN EN LA PRÉSENCE DU DGPN !!!

Là encore, c'est bafouer le sens même du dispositif, les engagements du DGPN et les instructions du Ministre. C'est allègrement piétiner les textes votés par les deux syndicats qui représentent 93 % des officiers avec un taux de participation de 92 % !



**SYNERGIE-OFFICIERS AFFIRME QUE LA DRCPN ADJOINTE
N'EST PLUS À MÊME DE TRAVAILLER SUR CE DOSSIER.**

**SORTIE DE SON DEVOIR DE NEUTRALITÉ, ELLE N'EST PLUS QUE LA REPRÉSENTANTE D'UNE
CASTE HOSTILE AUX OFFICIERS ET SURTOUT ARDENTE DÉFENSEUSE D'UNE FRANGE ARCHAÏQUE
D'UNE CERTAINE HIÉRARCHIE POLICIÈRE CONGELÉE DANS LES ANNÉES 80.**

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, le temps de travail des officiers doit être synonyme de confiance et de souplesse ; ce n'est pas négociable.



**SYNERGIE-OFFICIERS DEMANDE LE RETRAIT DE CE DOSSIER DES
MAINS DE LA DRCPN ADJOINTE QUI NE RESPECTE NI SA PAROLE
POURTANT SI PROLIXE AU COURS DES NÉGOCIATIONS, NI LES
TEXTES VOTÉS SOUS L'ÉGIDE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.**



**A L'HEURE OÙ LA MAISON POLICE TRAVERSE UN PROFOND
MALAISE, CES PRATIQUES D'UN AUTRE ÂGE CONTRIBUENT À
FISSURER L'INSTITUTION ET LA CONFIANCE ENTRE CEUX QUI
SERVENT ET CEUX QUI SE SERVENT.**

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**